

## **Mairie de Perche en Nocé**

### **Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 mars 2022**

**Présents** : M. Mme Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Gouault Ph., Guillaume M., Lenaerts P., Massola J., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Vail A.

**Excusés** : M. Mmes Bourdin G. (pouvoir à Vail A.), Corlé V. (pouvoir à Boucault C., Gouault M. (pouvoir à Gouault Ph.), Germond I. (pouvoir à Potts O.), Goudet O., Hubert A. (pouvoir à Guillaume M.), Olivier G., Sigoigne J.(pouvoir à Pecchioli P.), Sorescu-Hingue G. (pouvoir à Clarenc C.), Tasse-Carry V. (pouvoir à Pistoli D.), Verney G.(pouvoir à Biffard M.)

**Invité** : M. Marc Le Moigne, conseiller aux décideurs locaux

Les documents suivants ont été transmis au préalable aux conseillers municipaux, distribués en séance et projetés :

- Affectation des résultats de fonctionnement 2021
- Proposition de budgets 2022 :
  - o Budget général
  - o Budget annexe assainissement collectif en DSP
  - o Budget annexe lotissement de Nocé
  - o Budget annexe lotissement de Colonard-Corubert,
  - o Budget annexe Boulangerie de Nocé

#### **1) Approbation du précédent compte-rendu**

Le précédent compte-rendu est approuvé à 11 voix pour et 2 voix contre. Madame Joëlle Massola, absente à la précédente séance donne l'information suivante : le CGCT stipule que l' élu ne doit pas prendre part au débat, faisant référence à la demande de subvention de l'association Moulin Blanchard. Le Maire précise que monsieur Potts n'a pas pris part au débat, a quitté la salle des séances ainsi que Catherine Boucault et Patrick Lenaerts, membres du conseil d'administration de cette association. Seul monsieur Pistoli a émis des observations sur la demande de subvention de cette association qu'il a consultée en mairie.

Madame Agnès Vail ajoute qu'elle s'est abstenue de voter du fait qu'au vu des informations données par la minorité, il n'y a pas eu de réponse car les élus concernés ne pouvaient pas prendre part au débat.

#### **2) Secrétaires de séance**

Madame Catherine Boucault et monsieur Daniel Pistoli sont désignés secrétaires de séance.

### 3) Affectation des résultats 2021

Le conseil municipal décide des affectations des résultats suivantes :

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

BUDGET PRINCIPAL	Montant
Résultat de fonctionnement de l'exercice	360 068,11
résultat antérieur reporté	550 436,69
Résultat à affecter	910 504,80
Déficit d'investissement cumulé	-208 052,41
Solde des RAR	-56 467,00
Besoin de financement	-264 519,41
<b>Affectation en réserves au 1068</b>	<b>208 052,41</b>
<b>Report en fonctionnement au 002</b>	<b>702 452,39</b>
<b>Déficit d'investissement reporté au 001</b>	<b>151 585,41</b>

BUDGET ANNEX ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Montant
Résultat de fonctionnement de l'exercice	29 372,13
résultat antérieur reporté	-7 350,15
Résultat à affecter	22 021,98
Excédent ou déficit d'investissement cumulé	86 709,83
Solde des RAR	-1 538,00
Besoin de financement	85 171,83
<b>Affectation en réserves au 1068</b>	<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement au 002</b>	<b>22 021,98</b>
<b>Déficit (ou excédent) d'investissement reporté au 001</b>	<b>86 709,83</b>

BUDGET ANNEXE BOULANGERIE DE NOCE	Montant
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 233,86
résultat antérieur reporté	0,00
Résultat à affecter	1 233,86

Excédent ou déficit d'investissement cumulé	35 540,75
Solde des RAR	0,00
Besoin de financement	35 540,75
<b>Affectation en réserves au 1068</b>	<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement au 002</b>	<b>1 233,86</b>
<b>Déficit (ou excédent) d'investissement reporté au 001</b>	<b>35 540,75</b>

### 4) Proposition de mission Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'étude pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le SATTEMA avait estimé l'étude pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement à 160 000 € HT. L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne propose une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) d'un montant de 4 500 € (5 400 € TTC) comprise dans leur étude estimée à 155 000 € HT.

Cette étude peut être ainsi financée par :

- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 55 800 €
- le Conseil Départemental à hauteur de 31 000 €

soit un reste à la charge pour la commune de 68 200 €.

Monsieur Patrick Rivière demande si l'inspection télévisuelle du réseau est prévue dans l'estimation de cette étude. Monsieur le Maire répond que des renseignements complémentaires seront demandés.

Le conseil municipal décide à 19 voix pour, et 4 abstentions (3 + 1 pouvoir) de commander la mission A.M.O. auprès de l'Agence Départementale Ingénierie de l'Orne, monsieur Rivière s'abstenant au motif qu'il ne dispose pas du détail financier de l'estimation.

#### **5) Vote du budget général 2022 et des budgets annexes**

##### Budget annexe assainissement collectif en DSP :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adopter le budget annexe assainissement collectif en délégation de service public, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	203 273.98 €
	Recettes	203 273.98 €
Section d'investissement	Dépenses	279 312.00 €
	Recettes	316 120.83 €

Monsieur Le Moigne précise qu'un point sera fait en septembre sur les provisions et que des emprunts s'arrêtent en 2026 et en 2029.

##### Budget annexe Boulangerie de Nocé :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adopter le budget annexe Boulangerie de Nocé, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	12 273.86 €
	Recettes	12 273.86 €
Section d'investissement	Dépenses	46 945.00 €
	Recettes	46 945.00 €

Monsieur Patrick Rivière demande s'il y a une garantie sur la date d'achèvement des travaux de la boulangerie et sur l'engagement des boulangers d'occuper les locaux. Monsieur Patrick Lenaerts répond que les travaux de peinture sont en cours, la vitrine arrive fin mars - début avril et les boulangers se sont engagés pour une ouverture de la boutique au 1<sup>er</sup> mai 2022.

### Budget annexe lotissement de Colonard-Corubert

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, adopte à 22 voix pour et 1 abstention, le budget annexe Lotissement de Colonard-Corubert, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	120 234.43 €
	Recettes	120 234.43 €
Section d'investissement	Dépenses	120 234.43 €
	Recettes	120 234.43 €

Monsieur Patrick Rivière demande si les études de sol pour l'ensemble du site sont inscrites au budget. Monsieur le Maire répond que l'étude est obligatoire par parcelle et qu'elle est à faire dans l'année. Les travaux de mise en valeur du site seront vus dans l'année et abondés par le budget général.

### Budget annexe lotissement de Nocé

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe Lotissement de Nocé de la Commune de Perche en Nocé, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	27 163.95 €
	Recettes	27 163.95 €
Section d'investissement	Dépenses	42 813.90 €
	Recettes	42 813.90 €

### Budget général

Le Conseil Municipal adopte à 17 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (4 +2 pouvoirs) le budget général, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	2 055 566.39 €
	Recettes	2 055 566.39 €
Section d'investissement	Dépenses	929 355.36 €
	Recettes	929 355.36 €

Il est décidé de verser une avance du budget général au budget annexe lotissement de Nocé d'un montant de 15 649.95 €.

Monsieur Le Moigne indique qu'il faut prévoir 60 jours de fonds de roulement et que le budget général de la commune le prévoit largement.

Monsieur Patrick Rivière demande si un diagnostic thermique est prévu sur l'ensemble des bâtiments communaux. Monsieur le Maire répond que cela sera étudié lors de la prochaine commission Aménagement Durable.

Patrick Lenaerts annonce que la chaudière du bâtiment de la mairie de Préaux ne fonctionne plus. Le coût des travaux est supérieur au prix d'une chaudière. Une étude avait été faite sur la globalité du parc de Préaux pour l'installation d'une chaudière à bois mais le coût était trop élevé. Après étude des différentes énergies, la pompe à chaleur semble la meilleure solution.

#### **6) Constitution d'une provision pour les futurs travaux d'assainissement**

Il est constitué une provision pour les futurs travaux d'assainissement d'un montant de 22 880 € sur le budget annexe assainissement en DSP 2022.

#### **7) Vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire précise que les bases d'imposition 2022 augmentent suivant l'inflation soit 3.4 % en 2022, et propose de maintenir inchangés les taux d'imposition suivants :

- 31.80 % pour la taxe foncière sur le bâti dont 27.07 % transféré par le département
- 9.56 % pour la taxe foncière sur le non bâti

Madame Joëlle Massola sollicite une baisse des taux, la situation financière de la commune étant saine.

Le conseil municipal décide le maintien des taux à 17 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

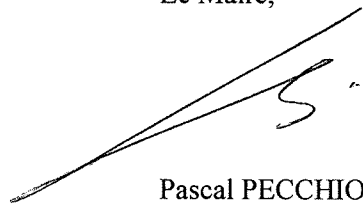
#### **8) Questions orales**

- Acquisition de défibrillateurs (un par commune déléguée ?) à voir, avec formation aux gestes de premiers secours.
- Compte-rendu de la commission Fleurissement du 28 février 2022 : Madame Clarenc est étonnée qu'il n'y ait pas de plantations prévues sur Colonard-Corubert dans le compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23H30.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI